BREVET DE CAPACITÉ. — Mlle Louise Dujacquier, élève des Dames de la Sainte-Union du Sacré-Cœur, rue de l'Espérance, à Roubaix, vient de passer avec distinction l'examen pour le brevet de capacité.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici le résultat du concours du dimanche 2 juillet sur Creil, donné par l'*Union fédérale colombophile*, et organisé par la société *La belle Plume*, établie chez M. Delestienne, cabaretier, rue Wallon. Lâcher à 6 heures de 319 pigeons.

Marsy, 9 h. 29. — Hasebrouck, 9 h. 29 3|4. — Viffle, 9 h. 30 1|2. — Hormelis, 9 h. 32 1|2. — Germain, 9 h. 32 3|4. — Germain, 9 h. 33 3|4. — Baert J.-B., 9 h. 34 1|4. — Platel, 9 h. 34 1|4. — Hazebrouck, 9 h. 34 3|4. — Fournier 9 h. 35 1|2. — Salembier, 9 h. 35 3|4. — Locufier, 9 h. 36. — Brulois, 9 h. 36. — Loquet, 9 h. 36 1|2. — Lecutier Alf., 9 h. 36 1|2. — Desmet, 9 h. 36 3|4. — Astier, 9 h. 36 3|4. — Duflot, 9 h. 37. — Cools, id., — Debreuk, id. — Carbon, id. — Carbon, id. — Marsy, id. — Marsy, id. — Marsy, id. — Achin, 9 h. 37 1|4. — Verreken, 9 h. 37 1|2. — Rooms, 9 h. 38. — Carbon, 9 h. 38. — Platel, 9 h. 38 1|4. — Platel, 9 h. 38 1|4. — Bertin, 9 h. 38 1|2.

GYMNASTIQUE. — La troisième fête régionale de l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu à Roubaix, le 15 août, et non le 14 de ce mois, comme nous l'avons annoncé par erreur, il y a deux jours.

La société de gymnastique et d'armes, *L'Alliance*, fondée depuis peu de temps, vient de marquer ses débuts par un succès que nous sommes heureux d'enregistrer. Elle a remporté, dimanche dernier, au concours de St-Quentin, le troisième prix pour les sauts en hauteur. Nos félicitations aux vainqueurs et nos vœux de prospérité les plus sincères.

CONCERT. — Voici le programme du concert qui sera donné par la *Fanfare Delattre* et la Société chorale *Les Mélomanes*, le jeudi 6 juillet, de 8 à 10 heures du soir, au square Notre-Dame :

FANFARE DELATTRE : 1. Allegro militaire X... 2. Ouverture des *Quatre âges de l'homme* Lachner. — 3. *Crépuscule*, valse, J. Strauss. — 4. Air varié sur *Malborough*, exécuté par M. P. DESMADRYL, Arban.

LES MÉLOMANES : *La Bienfaisance*, chœur, F. A. Gevaert. — *Les Paysans*, chœur, Armand Saintis.

FANFARE DELATTRE : 7. *Ernani*, fantaisie, Verdi. — 8. *Michel Strogoff*, retraite, Artus.

QUATRE VOLS. — Voici d'abord une peigneuse, de 28 ans, Marie Dacquemine, qui, pour paraître, sans doute, plus jolie et plus attrayante à la ducasse du Cul-de-Four de dimanche prochain, s'est avisée de se procurer une paire de boucles d'oreilles en or, en les enlevant à une enfant de 3 ans et demi, la petite Marguerite Lodewyck, demeurant chez ses parents rue de l'Epeule.

Heureusement, cette gamine, qui a une intelligence fort précoce, a pu expliquer à sa mère le tour qu'on lui avait joué, et notre voleuse réfléchit maintenant sous les verrous aux inconvénients d'une trop grande vanité.

Le second vol d'hier, a quelque analogie avec le premier. Ici, la voleuse, une enfant d'à peine quatorze ans, a enlevé de la chambre d'un maçon de la rue Mazarin, Florimond Capon, une broche en doublé et une paire de bottines. On conçoit encore que le premier de ces deux objets ait excité sa cupidité. Mais les chaussures, que comptait-elle en faire ? Mystère.

Le tribunal correctionnel nous édifiera peut-être à ce sujet.

Puis maintenant un vol tout autre Hier la chaleur était forte, et le domestique Liévin Sawe, dont la calandre était arrêtée devant la maison Wattine, rue St-Georges, avait ôté son paletot et l'avait déposé sur la banquette. En revenant sur la rue, chargé de pièces de tissus, il remarqua que le vêtement avait disparu. Il eut beau regarder à droite, à gauche, interroger les passants, il ne put découvrir l'auteur de ce vol hardi.

Enfin, un homme qui sans doute a horreur de l'obscurité, s'est emparé, chez un cabaretier, M. Jules Ghestem, rue de France, d'une lampe à pétrole qu'il avait depuis quelque temps aperçue dans un coin de la cuisine. Il médite actuellement sur cette vérité que si le soleil luit pour tout le monde, les lampes à pétrole ne luisent que pour leur légitime propriétaire.

TOURCOING

UN ABSURDE JEU. — Des malfaiteurs se sont introduits dans une maison en construction rue du Jambon et appartenant à M. Desbouvriers. Ils y ont détruit environ treize mètres de mur.

Le sieur François-Debosvaire, entrepreneur à Risquons-Tout (Belgique), ayant eu connaissance de ce fait, conçut des soupçons qui ont probablement amené l'arrestation des coupables.

Le 2 courant, un sieur Weesherivres Pierre, berger au service de M. Dellier, cultivateur à Marcq, étant venu faire paître un troupeau de moutons, aux environs de Mouscron, près de la mairie, a été insulté et frappé par les enfants de Charles Louis Samaeys, journalier à Mouveaux. Procès-verbal et enquête.

La jeune Elise Deneubourg a disparu de son domicile depuis le 17 juin. Elle habitait à Theveuselle avec ses parents.

Les personnes qui posséderent quelques renseignements sur son compte, sont priées de les faire connaître.

Une rixe sanglante a eu lieu, dimanche à minuit, près du fort de Bondues, sur la route départementale n° 17, près du *Cheval blanc*, entre le sieur Clôture Destailleurs, journalier à Bondues, et le sieur Narcisse-Grégoire Delespierre, maçon à Bondues. Ces deux individus pris de boisson, se sont donnés des coups de pieds à qui mieux mieux. Mais là ne s'arrêta pas la lutte, le sieur Destailleurs tira un couteau de sa poche, et en porta plusieurs coups à son adversaire. Le pauvre Delespierre était littéralement criblé de blessures, ses vêtements étaient couverts de sang. Ses blessures, quoique dangereuses, ne mettent pas sa vie en danger.

Le sieur Destailleurs, lui aussi, a reçu deux blessures, l'une à la main gauche, l'autre à la cuisse droite.

Il est à présumer que, vu son état de surexcitation, il se sera donné lui-même les coups dont il porte les traces.

Un procès-verbal a été dressé et une enquête ouverte.

LILLE

AUX ENGAGÉS CONDITIONNELS D'UN AN. — Nous croyons faire plaisir aux jeunes gens qui se disposent à l'engagement conditionnel d'un an, en leur donnant quelques renseignements à ce sujet.

La visite a lieu au bureau de recrutement tous les matins, à 8 h. 1|2, le dimanche excepté.

Pour passer la visite, les jeunes gens doivent être porteur d'un acte de naissance — du consentement de leur père, légalisé par le maire et du diplôme (s'ils en ont un), qui les dispense de passer l'examen.

La visite passée, les engagés conditionnels font une demande sur papier timbré, qu'ils doivent déposer à la Préfecture (bureau militaire).

Pour les jeunes gens qui doivent passer l'examen, voici la forme de la lettre à adresser en cette circonstance : Je soussigné... (*nom, prénoms, profession, domicile*) ai l'honneur de demander à Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'être admis à l'examen des engagés conditionnels d'un an, et d'être classé dans la série... (*commerce, industrie ou agriculture*). Je désire être affecté à l'arme de... (infanterie, chasseur, dragons ou artillerie.)

Pour ceux ont un diplôme la demande devra être conçue de la manière suivante :

« Le soussigné..... (*nom, prénoms, profession, domicile*), a l'honneur de demander à M. le préfet du Nord de jouir du bénéfice du volontariat d'un an.

Il est possesseur du titre de. . . . et se trouve dans les conditions de l'art. 53 de la loi du 27 juillet 1872.

Il désire être affecté à l'arme de . . . . . .

Pour ceux qui doivent passer l'examen d'équitation, il faut qu'ils se présentent un *samedi*, à la caserne des chasseurs à cheval, et donnent leur nom à l'adjudant de semaine, qui leur dira l'heure à laquelle ils devront passer l'examen.

Les armes où l'on reçoit des volontaires sont : l'infanterie, chasseurs à cheval, dragons, artillerie.

Pour l'artillerie il ne faut pas passer d'examen d'équitation.

PÉLERINRGE A AMETTES. — Jusqu'au 10 juillet inclusivement, il sera encore délivré à toute personne qui se présentera munie d'une *carte de Pèlerinage* à n'importe quel guichet sur le réseau du Nord, un billet pour l'aller et retour à Lillers, avec réduction de 50 p. 0|0. Ce billet est valable pour 48 heures.

BOURSES. — Le *Journal officiel* d'aujourd'hui contient l'avis suivant qui intéresse plus d'un de nos lecteurs :

Par arrêté en date du 3 juillet 1882, la date de l'ouverture du concours pour les bourses de docteur en médecine et de pharmacien de 1re classe, fixée au 10 juillet par l'arrêté du 19 juin 1882, est reportée au 20 juillet 1882.

SUPPLÉANTS DE JUGES DE PAIX. — Par décret inséré au *Journal officiel*, est nommé suppléant du juge de paix de Lierens (Pas-de-Calais, M. Julien Landeau, licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Liébert, décédé.

Un décret de même date nomme procureur de a République près le tribunal de première instance de Clermont (Oise), M. Jacquinot, substitut du procureur de la République près le siège de Saint-Omer, en remplacement de M. Breuil, démissionnaire.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Par une récente décision ministérielle, MM. Deletête et Keilling, employés surnuméraires des postes et télégraphes à Tourcoing, sont nommés au même grade à Lille (bureau central), à partir du 1er juillet 1882.

LES TARES SUR LES SUCRES. — Le *Journal officiel* publie un décret du 27 juin ajournant au 1er janvier 1888 l'exécution des dispositions du décret du 2 juin 1882 qui a modifié les tares légales sur les sucres bruts.

TENTATIVE DE SUICIDE. — Un jeune homme, originaire de Lille, nommé W..., volontaire dans un régiment en garnison à Douai, a tenté de se suicider en absorbant une forte dose de poison.

Son état est très grave, mais les médecins espèrent néanmoins le sauver.

LE VOLEUR-MENDIANT OU LE MENDIANT-VOLEUR dont nous avons annoncé l'arrestation dans les derniers jours de juin, a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Lille à dix-huit mois de prison.

Cette condamnation est la septième que la justice inflige à ce malfaiteur.

Il se nomme Léon Jacobs. Il est de Dunkerque, où il a abandonné sa femme pour venir à Lille en compagnie d'une mégère de sa sorte exploiter les habitations des Lillois. Voici comment il procédait :

S'introduisant dans la première maison venue, il demandait à parler au maître et à la maîtresse de céans et pendant que le domestique allait les prévenir, Jacobs faisait main basse sur tous les objets à sa portée, surtout les parapluies, dont il a été constaté qu'il a dérobé ainsi plus de cinquante !

Un jour aussi, dans le quartier de la porte d'Ypres, une cafetière d'argent valant 150 francs fut enlevée par lui et revendue aussitôt 9 fr. à un brocanteur.

Bien entendu, quand on revenait pour lui parler, on le trouvait parti, ou bien, s'il n'avait vu aucun objet à sa portée, il attendait bravement la venue des maîtres, et il leur demandait carrément la charité. De toute manière, il n'avait qu'à gagner à ce métier-là.

Nous en voilà heureusement débarrassé pour un temps, mais qu'on y prenne garde, il a des imitateurs et des émules.

UNE INGÉNUE. — Rosalie Leroy, qui avoue 28 ans, et qui frise la quarantaine, est *ingénue* de son métier. Lundi après-midi, elle attirait le sieur L.., journalier, dans ses filets, où il resta jusqu'à mardi matin.

Durant le sommeil de son compagnon, *la belle* enleva prestement l'argent du client, qui s'aperçut du larcin en arrivant chez lui. Plainte fut déposée à la police et Rosalie Leroy, appelée, déclara qu'elle avait donné ses faveurs à L.., pour la somme de 100 francs.

Elle a été écrouée au parquet.

UN ACCIDENT. — Hier après-midi, rue Esquermoise, deux jeunes dames avaient arrêté, en face d'un magasin, leur *poney-chaise*. En voulant descendre, la plus jeune des deux fit une chute malheureuse.

Elle tomba sur le trottoir et sa tête alla porter sur l'angle d'un pavé. Elle a été dangereusement blessée à la mâchoire inférieure.

Un autre accident arrivait à l'usine de Fives presqu'à la même heure. Un chauffeur, nommé Victor Audivart, a été saisi par la bielle de la machine et grièvement blessé.

Marché aux grains du 5 Juillet 1882. — Blés blancs : marées 10 hectolitres amenés, 223 ; hectolitres vendus 223 ; hectolitres remis, 00. Blés macaux : Marées 3, hectolitres amenés 83 ; hectolitres vendus, 83 ; hectolitres remis, 00. — Prix des blés blancs : de 23 fr. 75 à 25 fr. 75 l'hectolitre. — Prix des blés macaux : de 21 fr. à 23 fr. l'hectolitre. — Vente ordinaire, hausse moyenne de 0,50 à 0,75 c. à l'hectolitre.

MAISON FONDÉE EN 1826
SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
LIQUEURS SURFINES et SIROPS
GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille
GB
Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.
10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878, Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1879.

RÉGION DU NORD

Le suicide d'Armentières

Nous avons annoncé hier en deux lignes le suicide qui s'est passé à Armentières.

Notre correspondant spécial nous adresse les détails suivant :

Un suicide s'est accompli hier matin, dans des circonstances très dramatiques. Le mécanicien du train de marchandises n° 2700, en arrivant près du Pont de la Lys, aperçut un homme immobile, les bras étendus au milieu de la voie. Il siffla aussitôt et renversa la vapeur ; malheureusement il était trop tard.

Le malheureux, atteint par le tampon de la machine, fut projeté à une dizaine de mètres en avant et tomba au travers des rails : le train passa sur lui et il eut le sommet de la tête et le pied droit broyés. La cervelle était répandue sur le sol et les orteils pendaient avec une partie de la chaussure. Un seul homme, le nommé Charles Pollet, âgé de 33 ans, journalier, avait été témoin de l'accident. Grâce à ses indications, on est parvenu à reconstituer le drame en son entier. La victime, le nommé Bruneloo, domicilié à Tourcoing, avait attendu le train dans une pâture, près de la voie.

Dès qu'il fut signalé, il enjamba les palissades qui bordent le talus et vint s'appuyer contre un poteau télégraphique. Quand le train ne fut plus qu'à peu près à 200 mètres de lui, il se plaça au milieu de la voie, les bras étendus. Le reste de la scène se passa comme nous l'avons dit plus haut.

Ce malheureux, qui était venu passer quelques jours chez ses beaux-frères, MM. L..., qui demeurent dans notre ville, rue Marceau, était depuis quelque temps sujet à des attaques d'épilepsie qui lui avaient assombri le caractère. Il était parti hier matin, en disant à ses parents qu'il allait aux Trois-Tilleuls, pour chercher quelques herbes nécessaires à sa santé.

Le mécanicien et le garde de nuit Charles. Bulteau, le ramassèrent et le couchèrent sur le talus. Peu de temps après, MM. Dercrildre, adjoint au maire de Bailleul, Perlet, commissaire de police d'Armentières, Vincent, docteur en médecine, médecin de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, Baudry, chef de are et plusieurgrs autres agents de la Compagnie, arrivaient sur les lieux pour constater le décès.

Le malheureux, qui était très proprement vêtu, du reste, avait écrit à sa femme qu'il était très content de son voyage et qu'il comptait rentrer mercredi. Il a occupé pendant huit ans le poste de sous-brigadier des douanes à Erquinghem-Lys. Depuis qu'il avait quitté l'administration, il avait exercé le métier de cordonnier, métier qu'il avait dû cesser, par suite de son infirmité.

Vers onze heures du matin, le commissaire fit transporter le corps au domicile de ses beaux-frères.

Rappelons, à ce sujet, qu'il y a environ trois mois, c'est au même endroit que la nommée Sophie Louquet fut aussi écrasée par le train, mais sur la voie parallèle et accidentellement.

DUNKERQUE. — Une petite fille, âgée de 3 ans 1|2, laissée seule à la maison, est tombée mardi dans une marmite d'eau bouillante et a été grièvement brûlée. On désespère de la sauver.

— Le 27 juin dernier, le nommé Declercq, âgé de 54 ans, entrait à l'Hospice. Cet homme souffrait cruellement de douleurs internes provenant, disait-il, d'une chute qu'il avait faite dans le square Jacobsen. L'état du blessé n'a fait qu'empirer depuis cette époque et se sentant à sa dernière heure, Declercq vient de faire une déclaration qui a amené l'arrestation de deux individus belges, les nommés Decaestekcr et Verleye, qui sont inculpés d'avoir, par les coups qui lui ont portés, causé les blessures de Declercq, dont malheureusement l'état ne laisse plus aucun espoir.

ARRAS. — La 16e liste pour le monument de Mgr Lequette, a produit la somme de 700 francs ; ce qui porte le total à environ 29,750 francs.

Au moment de mettre sous presse nous n'avons pas encore reçu les cours de la Bourse de Paris de ce soir.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 JUILLET. — Désiré Debruyckère, rue Ste-Thérèse cour Bernard 1. — Jean Dubois, rue de la Prospérité 3. — Henri Lefebvre, rue de Lannoy cour Bourgies 4. — Marie Berthe, rue Lannes cour Leriche 6. — Octavie Caplette, rue de l'Epeule cour Delrue 4. — Maria Wouters, rue de la Balance 139. — Pierre Dendauw, rue Archimède cour Wille 9. — Marie Deconinck, rue de la Balance 6. — Fernande Potteau, rue du Fort cour Parent 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 JUILLET. — Philippine Vasseur, 52 ans cabaretière rue St-Jean 69. — Marie Vankerrebroeck, 5 ans rue Watt cour Six 6. — Marie Roget, 33 ans ménagère rue des Sept-Ponts 57. — Jean Dury, 1 an Grande-Rue cour Lefebvre 7. — Emile Frère, 3 mois rue de Wasquehal cour du Brandeloir 5. — Julienne Decottignie, 3 mois rue du Pile cour Oxombre. — Charlotte Dubrulfaut, 59 ans gouvernante rue St-Jean 44. — Coursier, présenté sans vie Hôtel-Dieu. — Flavie Guiot, 1 an rue de Vaucanson cour Vandeneude. — Marin Deklerk, 54 ans sans profession rue Bernard 38. — Angélique Debrue, 90 ans ménagère boulevard d'Armentières maisons Despret.

MARIAGES du 4. — Ovide Lherbier, 22 ans garçon pâtissier et Pauline Martin, 19 ans soigneuse. — Constant Locquet, 26 ans tisserand et Elise Losfeldt, 18 ans ménagère. — Henri Bouckaert, 34 ans tisserand et Flore Dujardin, 36 ans journalière. — César Deblauwe, 35 ans journalier et Elodie Degraer, 24 ans tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 2 JUILLET. — Walter Decamp, 47 ans garçon boucher et Pauline Devillé, 36 ans marchande bouchère. — Anatole Liagre, 27 ans dresseur et Marie Dufermont, 31 ans papillonneuse. — Jules Danneels, 32 ans tisserand et Maria Heyman, 23 ans rattacheuse. — Charles Vanriest, 21 ans domestique et Héloïse Meurisse, 18 ans piqurière. — Jean Pollet, 50 ans rentreur et Juliette Bayard, 47 ans ménagère. — Joseph Cailleux, 23 ans rentreur et Juliette Ponthieu, 20 ans tisserande. — Auguste Verheyde, 25 ans journalier et Martine Maunie, 23 ans domestique. — Henri Ranel, 30 ans domestique et Aline Depommele, 22 ans domestique. — Emile Janssens, 28 ans comptable et Justine Deroubaix, 25 ans sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — Naissances du 2 juillet. — Gilbert Verkoemst, aux Phalempins. — Augustin Castelain, rue du Calvaire. — Albert Squedin, ruelle Jean-Legraud.

Du 3. — Désiré Himpens, rue du Chêne Houpline. — Eugène Detré, au Blanc-Seau. — Angèle Dupont, rue Verte. — Gabriel Deschamps, sentier de Roubaix. — Hortense Morel, rue du Moulin-Fagot — Marie Castelain, Chemin des Mottes. — Paul Courcelle, à la Croix-Rouge. — Auguste Fretin, Blanc-Seau.

Mariages du 3. — Alexandre Allard 27 ans, tailleur de pierres, et Philomène Dhukvettère 26 ans sans profession. — Henri Depoortère 25 ans sacristain, et Marie Desurmont, 22 ans tailleuse.

Décès du 2. — Adelphine Delruyter 25 ans soigneuse Chêne Houpline.

Du 3. — André Leurent, 19 ans sans profession, rue de Roubaix. — Edmond Saint-Venant, 39 ans contremaître rue Masquelier. — Charles Denoyette, 58 ans, maître charpentier, rue de la Boule d'or. — Natalie Blangy, 11 ans 10 mois, rue Nationale.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Chéron-Debleumortier**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Désirée-Hermance Debleumortier**, décédée à Roubaix, le 4 juillet 1882, à l'âge de 34 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 21.

Belgique

NAMUR. — Résultat de l'élection législative de Namur :

M. Hamoir, libéral, 1,495 voix ; M. Cuvelier, catholique, 1,553. — Bulletins nuls, 50 ; votants, 3,098 ; votes valables, 3,048 ; majorité absolue, 1,525.

TOURNAI. — Vital Tillier de Pâturage, — celui qui, l'an dernier, se faisait remettre des instruments chez certains musiciens, en se disant envoyé par des directeurs de Sociétés des environs, — a encore été arrêté ce matin par l'agent de police Baupaire.

Cette fois, il avait fait imprimer des factures portant le nom d'un négociant de Maubeuge et se présentait chez différentes personnes pour encaisser le montant de fournitures.

BRUXELLES. — *Affaire Peltzer.* — Dépêche d'Anvers, 4 juillet : « Le parquet, dans la perquisition faite chez V. D. B.., boulanger en notre ville, a découvert des lettres très importantes adressées par Olivier Van Bredael à la demoiselle du boulanger ; on a en outre mis la main sur plusieurs bijoux ayant appartenu à Bernays. On affirme que dans la même maison Armand Peltzer avait une garde-robe.

» Dix neuf personnes de notre ville ont été entendues par le parquet, dont le plus grand nombre sont des négociants en diamants. Il paraît que M. Van Bredael a vendu plusieurs pierres précieuses à ces personnes. De qui les tenait-il ? Les bruits les plus graves circulent en ville : on désigne aujourd'hui la petite femme blonde qui s'est rendue dans la maison de la rue de la Loi le jour après le crime. Le parquet, a mis deux de ses agents dans la maison du boulanger.

— Une malle, venant de Leipsick, est arrivée hier, lundi, à l'adresse de M. Ketels, juge d'instruction ; mais cette malle ne contient absolument rien. On attendait dans la soirée celle venant de Strasbourg.

— Si la malle de Strasbourg, dit l'*Etoile*, ne se trouve pas encore Bruxelles, il y en a une douzaine arrivées de tous les coins de la Belgique et qui sont déposées dans le cabinet du juge d'instruction, M. Ketels. Hier dans l'après-midi, J. R., ancienne servante de Bernays, a été longuement entendue, à l'effet de constater si dans la malle montrée au témoin se trouvait des effets d'habillement ayant appartenu à M. Bernays. Réponse négative. Interrogée sur les agissements de L. Peltzer, elle a confirmé la déclaration de la servante que l'on a fait venir de Suisse et qui est logée à l'hôtel de H... Un nouveau témoin a été entendu samedi, depuis 9 heures jusqu'à 3 heures. MM. Van Maldeghem, avocat-général, et Ketels ont travaillé ensemble jusqu'à hier soir. L'instruction aboutit. On attend pour aujourd'hui le retour du procureur du roi, M. Willemaers, en voyage pour informations.

— Hier, dans l'après-midi, on retirait d'un trou au purin le petit Adolphe Gilman, âgé de deux ans et demi, demeurant avec ses parents au pavé d'Obourg. Au moment où il était retiré, l'enfant donnait encore quelques signes de vie ; mais, malgré les soins qu'il reçut de ses parents et du docteur Frank, d'Obourg, il succomba bientôt.

ANSEGHEM. — *Un précoce criminel.* — Il compte à peine 13 ans, ce petit villageois de Rousele qui a eu la triste inspiration de se signaler par un exploit digne des nihilistes. Ce jeune drôle n'a trouvé rien de mieux à faire que de poser des pierres et de gros morceaux de bois en travers de la voie ferrée d'Anseghem à Ingelmunster. Heureusement que le machiniste d'un train mixte a aperçu l'obstacle et a pu conjurer de terribles malheurs. Inutile de dire que la justice a mis cet édifiant vaurien dans l'impossibilité de continuer ses exploits.

MAURAGE. — Le nommé Clément Grégoire, vacher, âgé de 14 ans, rapporte l'*Union de Charleroi*, a été écrasé mardi dernier, par un wagon lancé à toute vitesse sur la voie ferrée du charbonnage de Maurage. La victime avait commis l'imprudence de s'engager sur ce chemin de fer pour faire paître une vache.

Dans la matinée de samedi, le nommé J.-B. Speltinckx, ouvrier ardoisier, âgé de 18 ans, est tombé du haut du toit de la maison portant le n° 108 de la rue de l'Arbre-Bénit, à Ixelles. Dans sa chûte, Speltinckx a eu les deux bras cassés et la tête fortement contusionnée. Il a été transporté à l'hôpital St-Pierre. Speltinckx est né à Crainhem.

FAITS DIVERS

— **UNE VRAIE DÉCOUVERTE.** — Hier, en plein Champ-de-Mars, dit le *Voltaire*, on a mis le feu à une baraque élevée sur un bûcher, construite en sapin sec et contenant du phosphore, du goudron et autres matières inflammables ; la baraque est restée intacte !

Quel est ce préservatif énergique du fléau du feu ? Il est bien simple.

On avait tout bonnement préservé la baraque par un double revêtement de feuilles de tabac débitées par les manufactures nationales et parsemé d'allumettes de la régie.

Nous ne sommes pas souvent de l'avis du *Voltaire* ; cette fois, nous le partageons absolument.

UN PRÉCOCE MEURTRIER. — Dimanche soir, un nommé Louis G..., âgé de vingt-huit ans, ouvrier serrurier, passant vers sept heures impasse Deligny, à Paris, vit un gamin de quatorze ans, le nommé C..., qui, en jouant avec des enfants beaucoup plus jeunes que lui, les bousculait d'une façon atroce.

Il admonesta vertement le mauvais garnement et le menaça de lui tirer les oreilles. Alors le petit monstre devint furieux, et sitôt que G... l'eût dépassé, il tira de sa poche un couteau qu'il planta jusqu'au manche dans les reins de l'ouvrier.

Des passants ont enlevé le blessé, qu'on a dû transporter à l'hôpital Beaujon dans un état alarmant, et le commissaire de police a fait arrêter immédiatement ce précoce assassin, qui s'était réfugié chez ses parents.

— **LES DRAMES DE LA MISÈRE.** — Avant-hier soir, vers onze heures et demie, une femme âgée d'environ trente-huit ans, semblant marcher difficilement, s'affaissa tout à coup rue des Entrepreneurs, près de la place de l'Eglise. On s'empressa autour d'elle, mais sa faiblesse était telle qu'il fut impossible de lui arracher une parole.

Enfin, après s'être reposée quelques instants, elle parvint à faire comprendre qu'elle avait faim. Elle fut alors amenée dans une maison voisine, où on lui donna une tasse de bouillon, qu'elle avala avec avidité.

La malheureuse n'avait pas mangé depuis deux jours. Elle se nomme Pelletier, est mère de deux enfants et demeure rue des Nouettes, n° 70, a Paris.

Une quête a été organisée pour venir en aide à cette pauvre femme.

TRAGIQUE JOURNÉE DE NOCES. — On écrit de La Roche-sur-Yon, 4 juillet :

« Vendredi, une jeune fille, nommé Marie Peyraud, épousait, à Triaize, le sieur Eugène Chabiraud. Le marié est tombé raide mort en se rendant de la mairie à l'église. La mariée en a été tellement impressionnée qu'elle est devenue complètement folle. »

LES SINISTRES EN MER. — La direction du bureau Véritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de mai, concernant tous les pavillons :

« *Navires à voiles signalés perdus* : 15 allemands, 9 américains, 36 anglais, 1 autrichien, 1 belge, 2 danois, 1 espagnol, 13 français, 1 haïtien, 2 hollandais, 2 italiens, 8 norwégiens, 1 portugais, 1 russe, 5 suédois ; total : 98. Dans ce nombre sont compris 10 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

» *Navires à vapeur signalés perdus* : 1 américain, 5 anglais, 1 brésilien, 1 espagnol, 1 français, 1 italien ; total : 10.

— **SPIRITES ET ESCROCS.** — Le Tribunal correctionnel de Marmande vient de juger une curieuse affaire d'escroquerie, dans laquelle étaient impliqués un ex-sous-lieutenant du 20e de ligne, le sieur Verbecque, et une demoiselle Albouy, sa maîtresse. Voici dans quelles circonstances se sont produits les faits dont les prévenus avaient à répondre : Le sieur Verbecque, pendant qu'il était en garnison à Marmande, avait loué pour lui et sa maîtresse un appartement chez une honorable dame de la ville, Mme X... Mme X... est spirite. Elle a été initiée aux mystères du spiritisme par son mari, qui, de son vivant, était spirite convaincu.

La demoiselle Albouy comprit vite le parti qu'elle pourrait tirer de la naïveté visible de sa propriétaire. Elle commença par dire qu'elle ne comprenait rien au spiritisme, mais qu'elle était désireuse de l'étudier. Puis, elle feignit de se laisser endoctriner par Mme X..., enchantée d'avoir fait cette précieuse conquête. Enfin, un beau jour elle déclara qu'elle se sentait inspirée, demanda un crayon, traça convulsivement des lettres et fit des évocations qui provoquèrent des messages de l'esprit de M. X... Ces messages consistaient en petits billets, bouquets de fleurs et cornets d'excellents pistaches se détachant du plafond.

Plus tard, l'esprit de M. X... finit par déclarer qu'il était malheureux : il avait, disait-il dans les petits billets, laissé des dettes qu'il lui fallait payer pour sa tranquillité, et de temps à autre il recommandait à sa femme de déposer diverses sommes dans une cassette qu'il lui indiquait et où il devait aller les prendre. Mme X... observait minutieusement toutes ces recommandations, et l'esprit visitait scrupuleusement la cassette. Un jour l'esprit sut que les locataires de Mme X... avaient besoin d'emprunter une certaine somme. Comme il n'ignorait pas que sa femme n'avait pas en ce moment d'argent comptant, il lui conseilla de leur remettre des obligations de la ville de Paris et de chemins de fer, ce qu'elle s'empressa de faire.

Tout allait pour le mieux, lorsque la famille de Mme X..., ayant eu à la fin connaissance de ces pratiques, porta une plainte au parquet. Le premier résultat de cette plainte fut de faire chasser de l'armée le sous-lieutenant Verbecque. Puis, une poursuite en police correctionnelle fut dirigée contre lui et la demoiselle Albouy. C'est sur cette poursuite que le tribunal de Marmande a statué ces jours derniers. La demoiselle Albouy a été condamnée à treize mois de prison et le sieur Verbecque à quatre mois de la même peine.

TRIBUNAUX

Montluçon, 2 juillet.

La cour de Riom a confirmé le jugement du tribunal de Montluçon qui avait condamné la *Démocratie à cinq cents francs* de dommages-intérêts envers M. l'abbé Richerolles, curé de Saint-Désiré, pour diffamation. La *Gazette d'Auvergne* rappelle que la *Démocratie* avait cru pouvoir diffamer cet honorable ecclésiastique en ne le nommant pas, mais en le désignant par des calembours sur le nom de sa paroisse.

Diffamation

Aix, 4 juillet.

Le *Démocrate*, de Marseille, était poursuivi en diffamation par le docteur Carcassonne, adjoint au maire de Marseille, pour avoir insinué que le docteur Carcassonne avait frauduleusement favorisé, dans une adjudication qu'il présidait, un de ses parents qui était soumissionnaire.

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné aujourd'hui par défaut, M. Pelas, gérant du *Démocrate*, à deux mois de prison, à 2,000 fr. d'amende et à un franc de dommages et intérêts.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Londres, 5 juillet, 12 h. 17 soir.

On télégraphie de Vienne au *Times*, que la Porte a communiqué confidentiellement les conditions arrêtées par la conférence pour son intervention en Egypte. Quoique ces conditions soient jugées inacceptables, les négociations continuent entre les puissances et la Turquie.

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily-News* que les Egyptiens installent de nouvelles batteries, et font venir des renforts de troupes.

Lord Seymour a sommé le gouverneur de discontinuer ces préparatifs de guerre.

Si le gouverneur refuse, un seconde sommation lui sera faite aujourd'hui ; et si celle-ci est infructueuse, une action décisive sera engagée immédiatement.

Le *Daily-News* ajoute que l'expédition égyptienne comprendrait 25,000 hommes, que renforceraient les contingents de l'Inde. Elle coûterait une centaine de millions.

Conseil des Ministres

Paris, 5 juillet, 3 h. 50 m. soir.

Le Conseil des Ministres s'est actuellement réuni à l'Elysée pour arrêter les instructions qui seront données à l'amiral commandant la flotte, au cas où l'amiral anglais bombarderait Alexandrie.

Chambre des Communes

Sir Charles Dilke, répondant à une question sur l'armement des forts d'Alexandrie, dit que lord Seymour a reçu des instructions suffisantes pour faire face à toutes les éventualités.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 5 juillet.

Ventes 800 b. Marché tendu.

Liverpool, 5 juillet.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 5 juillet.

Fête.

Cotons

Le Havre 4 juillet.

Cotons (clôture) bonne demande prix fermes. Ventes de la journée 2600 balles.

On cote très ordinaire Louisiane disp. 85,50 ; sur sept. à 83,50 les 50 kilos.

Liverpool, 6 juillet.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 100,00 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation 9000 pour la consommation.

Marché calme prix changement.

Importations du jour 13,000 balles.

Produits divers

Anvers, 4 juillet.

Froments calmes tendance faible.
Seigles calmes, prix sans changement.
Pétrole tendance faible.
Disp. 17 1|2, courant 17 1|4 août 17 5|8 ; sept. 18 0|0 ; oct. 18 3|8, 4 dern. 18 1|2.
Sucre tendance ferme.
Disp. 55,50.
Oct-déc. 52,87.
Cafés calmes sans affaires.

Londres, 4 juillet.

Temps frais.

Cargaisons flottantes.

Marché calme, prix soutenus. On a vendu une cargaison Walla Walla, par « Arch » à 49 et une cargaison Berdianska par Nuovo Galatia à 46.

Cargaisons à vendre 3, arrivées 10.

Londres, 4 juillet.

Sucres bruts soutenus.
Sucres de betterave calmes.
Sucres raffinés, bonnes affaires à prix fermes.
Sucres en pains fermes, affaires calmes.
Sucrés cristallisés soutenus.

Liverpool, 4 juillet.

Froments demande modérée, prix soutenus.
Farine calme.
Mais en baisse de 1 den.

Marseille, 3 juillet.

Blés marché calme, prix sans changement. Ventes de la journée 12,700 qtx. dont 750 à livrer. Importations 11,543 qtx.

Dur Bombay n. 4. 26,75 à 27 ; dito n. 6. 24,25 ; tendre Bombay n. 1 26,75, dito dito 27.75, tendre ou azime Azoff 23,50, Ghirka Nicopol tombante 26, Azime Tembrukq de 23,25 à 23,50 les 100 kilos.

Graines oléagineuses affaires calmes, prix soutenus. On a vendu 310 qtx. Arachides Bas-de-Cote à 22, Arachides Rio Numez nouvelle récolte à 24,85, dito vieille récolte à 22, Palmistes Lagos à 21,50, Coprahs Singapore à 53'50 ; Sésames Kurrachée à 36 les 100 kilos.

Le Havre 4 juin.

Cafés calmes. On a vendu 430 sac dont 111 Haiti Port-au-Prince, à 53. 124 Guatemala de 72 à 73 ; 100 Malabar de 72 à 80 et 100 Nicaragna à 57 les 50 kilos ent.

Saindoux fermes. on a vendu 900 tierçons Wilcox sur juillet à 76, sur octobre-décembre à 75,50 et sur nov-déc. 1 75,50 les 50 kil.

PARIS, 5 juil. — HUILE DE COLZA (10 k., fut com. esc. 1 0|0) : Courant, 73 50 à .. .. ; aout, 73 75 à .. .. ; 4 derniers, 75 75 à .. .. ; 4 premiers, 75 75 à .. ... — HUILE DE LIN : Courant, 58 .. à .. .. ; aout, 58 50 à .. .. ; 4 derniers, 61 .. à .. .. ; 4 premiers, 61 25 à .. ... — SPIRITUEUX (1e q., l'h. 80e, fût c., esc. 10 k.) : Courant. 59 .. à .. .. ; aout, 58 75 à .. .. ; 4 derniers. 54 50 à .. .. ; 4 premiers, 54 25 à .. .. — SUCRES 88e SACCHARIMÉT. (100 0|0) : Nre 10|13 ct., 59 50 à 59 75 — SUCRES N° 3 BLANCS : Courant, 66 25 à .. .. ; aout, 66 50 à .. .. ; septembre, 64 75 a .. .. ; 4 d'octobre. 63 30 à .. . — SUCRES RAFFINÉS : Disponible, 112 50 à 113 50 — FARINES 9 MARQUES (163 hect., d., c., esc., 1|2) : Courant, 61 25 à .. .. ; aout, 61 25 à .. . ; septembre-octobre, 59 .. a .. . ; 4 derniers, 58 50 à .. .. — MARQUE CORBEIL : (159 h.), 64 .. à .. .. — BLÉS 77|75 k., s. esc. comptant : Courant, 29 .. à .. .. ; aout, 28 80 à . .. ; septembre-octobre, 27 60 à ... ; 4 derniers, 27 40 à .. .. — SEIGLES 70|72 k., s. esc. comptant : Courant, 18 .. à ... ; aout, 18 .. à .. .. ; septembre-octobre, 18 25 à .. . ; 4 derniers, 18 50 à .. ...

LILLE, 5 juil. — Sucre Indien 88 degrés cours offic. .. ... Id. nos 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. n° 1, 118 50 Sucre numéro 3 .. .. Id. Indigène n° 3 .. .. 3|6 betteraves disponibles .. ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. 58 50 Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. ... Id. à livrer, premiers .... Id. 4 janvier .... Id. 4 d'été .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil
Colza	68 .. à	22 .. à 23 50	17 75 à 18 50
— épuré p. q.	74	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	32 .. 33 ..	20 .. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline.	60	12 .. 16 ..	.. ..
Chanvre	.. ..	12 .. 14 ..	16 75 17 ..
Lin du pays. . .	58	22 .. 24 ..	26 .. .. ..
Lin étranger. . .	56	20 .. 21 50	20 .. 24 ..

COURS DU 5 JUILLET

Huile de colza.	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays.	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. ..
Chanvre.	.. ..

COURTRAI, 3 juillet. — Froment blanc l'hect. 23 .. à 24 .., Froment roux l'hect. .. .. à .. . ; Seigle l'hect. 15 .. à 16 .. ; Avoine l'hect. 9 75 à 10 25 ; Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 9 .. à 10 .. ; Pommes de terre rouges . . à . .. ; Beurre par 1|2 kil. 1 27 à 1 40 ; Œufs, les 25 1 70 à 1 90. — HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX : Huile de colza, les 100 kilos 69 .. à .. .. ; Huile de lin, les 100 kilos 55 50 à 55 75 ; Graine de colza indigène et étrangère, les 100 kilos 32 .. à 32 50 ; Graine de lin indigène, les 100 kilos 27 .. à 29 .. ; Tourteaux de colza, les 100 kilos 18 50 à .. .. ; Tourteaux de lin, les 100 kilos 20 .. à 25 .. ; Tourteaux de chanvre, les 100 kilos .. .. à .. ..

LA VILLETTE, 3 juil. — Bœufs amenés 2518 ; poids 350 ; 1re qual. 1.65 ; 2e qual. 1.45 ; 3e qual. 1.15 ; prix moyens 1.05 à 1.70 ; Vaches am. 712 ; p. 225 ; 1.55 ; 1.35 1.04 ; prix moyens 0 94 à 1.60 ; Taureaux am. 187 ; p. 376 ; 1.35 ; 1.20 ; 1.08 ; prix moyens 0.93 à 1.30 ; Veaux am. 1310 ; p. 80 ; 2... ; 1.80 ; 1.60 ; prix moyens 1.40 à 2.10 ; Moutons am. 18202, p. 20 ; 2.05 ; 1.85 ; 1.45 ; prix moyens 1.35 à 2.12 ; Porcs gras am. 1375 ; p. 85 ; 1.60 ; 1.54 ; 1.43 ; prix moyens 1.44 à 1.64.

ARRAS, 1 juil. — 502 het. Blé froment dern. p. 23. . 501 h. . Blé (fermage) 22 ... ; 502 h. Blé métil 19... ; 166 h. Seigle 14... ; 235 h. Escourgeon 11... ; 1167 h. Avoine 7... ; ... h. id. semences .... — Total : 3073 hectolit. — GRAINES OLÉAGINEUSES ET AUTRES : 1346 hect. Œillettes dern. p. 26.75 ; .30 h. Lin 18.25 ; .12 h. Colza 17... ; .2 h. Cameline 13... ; .. h. Vesces ..... ; 17 h. Pommes de terre 8... ; 33 h. Fèves 12... ; .. h. Hivernage ..... ; .. h. Pois ..... ; .. h. Bizailles ..... ; .. h. Oignons ..... — Total : 1440 hectol. — RÉCAPITULATION : Céréales 3073 h. Graines, pommes de terre et autres 1440 h. — Total général : 4513 hectolitres.

ORCHIES, 3 juil. — Blé blanc 1re qual. 26 .. ; Id. 2e qual. 24 75 ; Id. 3e qual. 23 50 ; Blé de semences .. .. ; Blé roux 21 . 23 .. ; Seigle 14 .. 15 50 ; Avoine 6 50 9 .. ; Fèves 17 50 18 .. ; Pois .... ; Scourgeon .. .. ; Orge 11 50 .. ... — GRAINES GRASSES : Colza 19 ... . ; Graine de lin .. .. ; Cameline .. .. ; Chénevis .. ..

VALENCIENNES (COTE OFFICIELLE) 1 juil. 1882. — Titre saccharim. 88° 10|13 .. .. à .. .. Id. les 88° 7|9 58 .. à .. .. Id. au-dessous de 7 .. .. à .. .. Blancs en poudre, type n° 3 .. .. à .. .. Mélasses 12 50 à .. .. Noir animal neuf en grains 32 .. à 34 .. Noir d'engrais 10 .. à 12 .. — *Stock de l'entrepôt de Valenciennes :* Sucres français 4.545 sacs. Sucres étrangers 6.807 sacs.

VALENCIENNES, 1 juil. — Blé blanc, 23,50 a 25,.. les 80 kilogrammes nets ; blé roux, 22,.. à 23,25 les 80 k. nets ; seigle, 18,.. à 19,.. les 100 k. nets ; avoine, 18,.. à 20,.. les 100 k. nets ; scourgeon, 14,50 à 15,50 les 60 kilogrammes nets ; orge, 12,50 à 14,.. les 60 k. nets.

DOUAI, 3 juil. — Blé 1re qual. 25 .. 2e qual. .. .. 3e qual. 17 75. Seigle 15 ... Escourgeon 15 25 Avoine 10 25. Colza 22 .. Œilliette 30 .. Lin 21 .. Cameline .. ..

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi, sous la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à un franc (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser deux mille francs (2.000 fr.) versés en une ou plusieurs fois.

Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut, continuer ses versements et retire son argent dans les 6,000 bureaux de poste, ou vertstous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 0|0.) Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. Tout déposan dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rente ou davantage, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. Les titulaires ds livrets qui veulent se faire rembourser tout en partie de leur compte ou, adressent directement leur demande au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés

Toute réclamation concernant le service de la Caisse d'épargne postale doit être adressée directement, et sans affranchir, au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris.

Sauvez les Enfants

Sans médecin, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pains, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure N° 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1878. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1|4 kil., 2 fr. 25 ; 1|2 kil., 4 fr. ; 7 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1|2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 10 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix, Imp. ALFRED REBOUX